Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260209-0709022026-DE

**Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC**

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| En exercice : | 15 |
| Présents : | 14 |
| Absents : | 0 |
| Procurations : | 0 |
| Votants : | 14 |

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 09 février 2026**

**Date de convocation : 04 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Monsieur William COLLIN, Madame Louise-Marie GUEGAN, Monsieur Dominique DUBOIS Madame Madeleine RAULT, Madame Marie-Louise MADORÉ, Monsieur Guy LE CLAINCHE, Madame Corinne RICHARD

**Absent**: Monsieur Anthony CADET

## 07-09/02/2026 - Avis sur le projet de révision-extension des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) du bassin versant du Blavet

Monsieur le maire informe l'assemblée que par courrier en date du 05 janvier 2026 et conformément à l'article R. 562-7 du code de l'environnement, le Préfet du Morbihan saisi le Conseil Municipal pour avis sur le projet de PPRI (Plan de Prévention des risques d'Inondations) du bassin versant du Blavet.

Le Préfet du Morbihan rappelle que la révision-extension des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) du bassin versant du Blavet, a été prescrite par arrêté préfectoral du 06 avril 2023 et prorogée par arrêté préfectoral du 06 novembre 2025.

Cette révision sera soumise à enquête publique conformément aux articles L. 123-1 et suivants du code de l'environnement, enquête qui se déroulera au printemps 2026 pour une durée d'un mois.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté dans chaque mairie et siège des communautés de communes ou d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de révision-extension des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) du bassin versant du Blavet

**Votants : 14** Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,
Neulliac, le 11 février 2026

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE de NEULLIAC 56 (Morbihan)

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL